

Événement lié au rendement des agents de contrôle

Auteur : ACSTA

Version : Sommaire public – Évaluation des facteurs relatifs à la vie privée

Date : Le 24 juin 2013

Résumé

Voici un résumé de l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP) réalisée par l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien (ACSTA) pour le *processus applicable à un événement lié au rendement des agents de contrôle*.

Conformément à la *Loi sur l'ACSTA*, l'Administration établit des critères de qualification, de formation et de rendement, applicables aux fournisseurs de services de contrôle (FSC) et aux agents de contrôle (AC), qui sont au moins aussi sévères que les normes qui sont établies dans les règlements sur la sûreté aérienne pris sous le régime de la *Loi sur l'aéronautique*.

De plus, l'ACSTA peut modifier, suspendre ou révoquer la certification d'un AC si ce dernier ne répond pas aux exigences de certification en matière de compétences. Lorsqu'un AC ne parvient pas à satisfaire aux exigences en matière de compétences, il y a alors un événement lié au rendement (ER).

Le présent résumé fait état des conclusions et des recommandations provenant de l'EFVP sur le processus applicable à un ER. L'EFVP a été effectuée conformément aux lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor sur l'EFVP, contenant les dix principes du code type de l'Association canadienne de normalisation (CSA) pour l'évaluation des méthodes justes de traitement des renseignements personnels.

Portée de l'EFVP

La portée de l'EFVP a été restreinte aux processus opérationnels et à la circulation des données élémentaires relatives aux renseignements personnels en lien avec la collecte, l'utilisation, la conservation, la diffusion et l'élimination des renseignements personnels, dans le contexte du processus applicable à un ER. Les renseignements personnels recueillis au cours du processus applicable à un ER des agents de contrôle concernent les AC et non le public. La méthodologie de l'EFVP prévoyait un examen des documents connexes fournis par l'ACSTA et d'autres documents, ainsi que des entrevues avec des représentants pertinents de l'ACSTA.

Atténuation des risques d'atteinte à la vie privée

L'EFVP a révélé un nombre restreint de risques d'atteinte à la vie privée (p. ex., des incohérences relatives aux avis de confidentialité, aux fichiers de renseignements personnels et à la classification des documents, ainsi qu'un manque de responsabilité officielle de conservation et d'élimination des renseignements personnels). Des stratégies d'atténuation appropriées pour ces risques ont été recommandées et acceptées par la gestion de programme. L'application des stratégies d'atténuation est en cours.

Conclusion

En mai 2013, un exemplaire de la présente EFVP a été transmis au Commissariat à la protection de la vie privée aux fins d'examen. Le Commissariat a depuis répondu en n'indiquant aucun autre risque d'atteinte à la vie privée ni recommandation particulière.